

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 11 janvier 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 11 janvier 2016, À 19H00, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Denys Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Réjean Leclerc	Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général (quitte à 19h30)
Joanne Villeneuve, greffière

001-01-2016

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

002-01-2016

PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2015

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2799 à 2804 comportant les résolutions #299-12-2015 à #304-12-2015 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 décembre 2015 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2804 à 2812 comportant les résolutions #305-12-2015 à #322-12-2015 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

003-01-2016

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 514648 à 514715 inclusivement, totalisant un montant de 45 317,27 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 6945 à 7013 inclusivement, totalisant un montant de 544 975,66 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 2731 à 2750 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 48 690,69 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 003-01-2016 au montant de 638 983,62 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

004-01-2016

FINANCEMENT PERMANENT DE 1 998 800 \$ (N/D : 202-111)

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2016 au montant de 1 998 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 01-2009, 04-2010, 06-2010, 11-2004, 03-2015 et 07-2015. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit:

103 800 \$	2.41 %	19 janvier 2017
106 700 \$	2.41 %	19 janvier 2018
109 700 \$	2.41 %	19 janvier 2019
112 700 \$	2.41 %	19 janvier 2020
1 565 900 \$	2.41 %	19 janvier 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé par celui-ci.

Adopté.

005-01-2016

EMPRUNT : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE (N/D : 202-111)

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint Basile souhaite emprunter par billet un montant total de 1 998 800 \$:

<u>RÈGLEMENTS NUMÉROS</u>	<u>POUR UN MONTANT DE \$</u>
01 2009	238 800 \$
04 2010	404 800 \$
06 2010	51 500 \$
11 2004	188 600 \$
03 2015	202 100 \$
07 2015	426 400 \$
07 2015	486 600 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 998 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 01-2009, 04-2010, 06-2010, 11-2004, 03-2015 et 07-2015 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière.

Que les billets soient datés du 19 janvier 2016.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.

Que les **billets**, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2017	103 800 \$
2018	106 700 \$
2019	109 700 \$
2020	112 700 \$
2021	116 000 \$ (à payer en 2021)
2021	1 449 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville de Saint Basile émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros **01-2009, 04-2010, 11-2004, 03-2015 et 07-2015**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

006-01-2016

PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2016 (N/D : 103-100)

Attendu que le directeur général et le directeur des travaux publics ont priorisé certains travaux à réaliser;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la planification des travaux suivants à réaliser en 2016 :

Voirie

- scellement de fissures	10 000 \$
- lignage et marquage de rues	13 000 \$
- glissière de sécurité	9 000 \$
- asphaltage par compagnie	3 560 \$
- réparation de ponceaux	1 500 \$
- nettoyage des puisards	3 280 \$
- débroussaillage des abords de rues	3 000 \$
- débroussaillage avec tracteur loué	0 \$
- balayage de rues	9 000 \$
- creusage de fossés	20 000 \$
- location machinerie	2 720 \$
- achat de gravier	15 000 \$
- trottoirs et bordures	2 800 \$
- asphalte froide et pose manuelle	8 000 \$
- abat poussière	6 200 \$
- achat outils	2 345 \$
 Total voirie :	 <u>109 405 \$</u>

Que le directeur général est autorisé à faire exécuter ces dits travaux.

Attendu que ces dépenses sont autorisées dans le respect du règlement 12-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Adopté.

007-01-2016

**ACQUISITION DU LOGICIEL DE GESTION DES LOISIRS
– ACCÈSCITÉ LOISIRS – PROJET #1612 (N/D : 401-131)**

Attendu qu'il y a lieu d'acquérir le logiciel de gestion des loisirs AccèsCité Loisirs de PG Solutions tel que prévu au programme triennal d'immobilisation 2016, 2017, 2018 ;

Attendu que le coût d'acquisition est de l'ordre de 3 720 \$, taxes en sus pour le logiciel AccèsCité Loisirs et qu'il y a un frais d'entretien annuel pour le logiciel de 1 825 \$, taxes en sus ;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'acquisition du logiciel de gestion des loisirs AccèsCité Loisirs de PG Solutions, au coût de 3 720 \$, taxes en sus et les frais d'entretien annuel au coût de 1 825 \$, taxes en sus.

Que la présente dépense d'acquisition du logiciel est prévue au programme des immobilisations 2016-2017-2018, soit par transfert à l'état des activités financières.

Que la présente dépense des frais d'entretien annuel du logiciel est prévue au poste budgétaire numéro 02 70120 414.

Adopté.

008-01-2016

CONTRIBUTION AU CENTRE NATURE POUR 2016 (N/D : 114-508)

Attendu que la contribution prévue au budget 2016 de la Ville est de 37 740 \$;

Attendu que le Centre nature a déjà reçu un montant de 10 000 \$ en novembre 2015 (rés. 256-10-2015);

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement au montant de 10 000 \$.

Adopté.

009-01-2016

**COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE
ET INCENDIE 2016 (N/D : 304-110)**

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Cédric Plamondon, directeur du service des incendies, à participer au colloque sur la sécurité civile et incendie qui aura lieu du 15 au 17 février 2016, au Centre des congrès de Québec, au coût de 350 \$.

Que sur présentation des pièces justificatives, ce conseil remboursera les frais réellement encourus, incluant les frais de chambre (2 soirs) pour le séjour.

Que ces dépenses sont imputables au budget 2016 du département sécurité civile, congrès et délégation.

Adopté.

010-01-2016

**PARTICIPATION À L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT
ADAPTÉ DE PORTNEUF- ANNÉE 2016 (N/D : 603-104)**

Attendu que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

Attendu que le Service de transport adapté de Portneuf, qui était administré jusqu'au 30 juin 2011 par la Ville de Saint Basile, est désormais pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

Attendu que l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

Attendu que la Commission de développement social et économique recommande également l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour 2016;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Basile reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire et lui confie la signature pour et au nom de la municipalité de ladite entente qui se terminera au 31 décembre 2017.

Que la municipalité confirme également l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2016.

Que la municipalité confirme sa participation financière annuelle pour 2016 au montant de 5 232 \$.

Adopté.

011-01-2016

VENTE DE TERRAINS EN 2016 (N/D : 704-131)

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, accepte le dépôt du tableau cumulatif de la vente des terrains de la municipalité en 2015 déclarant un montant de ventes de 219 130,95 \$, tel que préparé par Madame Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière, en date du 7 janvier 2016.

Adopté.

012- 01-2016

**BUDGET 2016 – DONS ET SUBVENTIONS
ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (N/D : 207-130)**

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise Paulin Leclerc, directeur général, en rapport avec le budget 2016 dons et subventions, à effectuer le paiement suite à la demande de l'organisme, comme suit :

Association des gens d'affaires	
- carte de membres	35 \$
- nouveaux arrivants	700 \$
- aide au secrétariat	500 \$
Association chasse et pêche	
- pêche en ville	200 \$
Fabrique Saint-Basile (308-12-2003)	500 \$
Fabrique Saint-Basile : CVA (94-04-2007)	195 \$
Chevaliers de Colomb Saint-Basile	
- petits voiliers (billet)	50 \$
- dépouillement arbre de Noël	1 000 \$
Club Âge d'or	
-souper des fêtes	400 \$
Commission scolaire (voyage de fin d'année)	100 \$
Défi Pierre Lavoie	1 500 \$
Divers	2 000 \$
TOTAL :	<u>7 180 \$</u>

Adopté.

013-01-2016

**RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES (#1605)
MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (N/D : 602-130)**

Attendu qu'il y a lieu de prévoir des travaux pour la réfection du rang Saint-Georges sur une distance de ± 1450 mètres;

Attendu que les travaux consistent à refaire une partie de la voirie du rang Saint-Georges entre le pont et la route Picard;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à son directeur général pour gérer le présent dossier avec les différents professionnels requis et négocier les offres de services.

Que le tout doit se faire en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Adopté.

014-01-2016

**Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile**

AVIS DE MOTION

D'un règlement augmentant le fonds de roulement de la Ville.

Je, soussigné, Monsieur Réjean Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement augmentant le fonds de roulement de la Ville.

Et j'ai signé : _____

Réjean Leclerc, conseiller

015-01-2016
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt concernant le renflouement d'une partie du fonds de roulement de la Ville.

Je, soussigné, Monsieur Claude Lefebvre, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt concernant le renflouement d'une partie du fonds de roulement de la Ville.

Et j'ai signé : _____

Claude Lefebvre, conseiller

016-01-2016

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
– VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE
RÉSEAU ROUTIER LOCAL (#1605) (N/D : 208-140)

Attendu que la Ville de Saint-Basile a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la Ville de Saint-Basile désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adopté.

017-01-2016

**RÉFECTION D'UN PONCEAU PRÈS DU 118 RANG SAINTE-ANNE
(#1604) MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (N/D : 602-130)**

Attendu qu'il y a lieu de prévoir des travaux pour la réfection d'un ponceau près du 118 rang Sainte-Anne;

Attendu que les travaux consistent à faire le remplacement d'un ponceau, la reconstruction de la chaussée et la pose de conduite d'aqueduc de 10 pouces sur 160 mètres;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à son directeur général pour gérer le présent dossier avec les différents professionnels requis et négocier les offres de services.

Que le tout doit se faire en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Adopté.

018-01-2016

**Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile**

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'un ponceau près du 118 rang Sainte-Anne.

Je, soussigné, Monsieur Réjean Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'un ponceau près du 118 rang Sainte-Anne.

Et j'ai signé : _____

Réjean Leclerc, conseiller

019-01-2016

**ÉLIZABETH GÉNOIS, ARPENTEURE-GÉOMÈTRE
OFFRE DE SERVICE (# 1607) (N/D : 602-130)**

Attendu qu'Élizabeth Génois, arpenteure-géomètre dans un courriel, en date du 11 décembre 2015, adresse deux (2) offres de service à Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et Hygiène du milieu;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à Madame Élizabeth Génois, arpenteure-géomètre pour la production d'une description technique pour l'inscription d'une servitude d'égout pluvial où les propriétés de Messieurs Pierre Leclerc et Maurice Labrecque localisé au 768 et 773, chemin de la Station, pour un coût de 500 \$, taxes en sus.

Que le coût de ces travaux (500 \$) sera payé à même le budget d'opération de la voirie, poste budgétaire numéro 02-32000-411.

Que de plus mandat est donné à Élizabeth Génois, arpenteure-géomètre pour produire des descriptions techniques en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain de la propriété sise au 9, rang des Alain, à des fins de changer un ponceau traversant le rang, pour un coût de 2 520 \$, taxes en sus.

Que le coût de ces travaux (2 520 \$) sera payé à même les montants prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, au niveau de la réparation d'un ponceau dans le rang des Alain.

Adopté.

020-01-2016

**AUTORISATION POUR MANDATER UN SIGNATAIRE
AUPRÈS DE LA SAAQ (N/D : 402-100)**

Attendu que le conseil juge pratique de nommer un signataire permanent auprès de la Société d'assurance automobile du Québec;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile nomme le directeur général, Monsieur Paulin Leclerc, comme signataire auprès de la SAAQ relativement à toutes transactions concernant les véhicules appartenant à la Ville de Saint-Basile.

Attendu que le mandat doit être renouvelé à chaque début d'année.

Adopté.

021-01-2016

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h45 et ajournée au 25 janvier à 19h00.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière

